

# Charles Michel tâte le terrain sur le sort à réserver aux combattants djihadistes

Proche-Orient Le Premier ministre plaide pour une forme de justice internationale.

Maria Udrescu

Envoyée spéciale à Charm el-Cheikh

À l'heure où des pays européens se penchent sur le sort de leurs ressortissants détenus en Irak et en Syrie après avoir rallié l'État islamique, le sujet s'est invité au premier sommet entre l'Union et la Ligue arabe, dimanche et lundi. Du moins la question a-t-elle été abordée en coulisse, lors de rencontres bilatérales ou dans les couloirs du Centre de congrès de Charm el-Cheikh. Une occasion pour les États membres concernés, dont la Belgique, la France, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, d'en discuter avec les dirigeants de la région et de se concerter. Le Premier ministre belge Charles Michel a encore plaidé, auprès de ses homologues arabes et européens, pour que "les décisions de justice soient prises dans la région où les crimes ont été commis" ou pour mettre en œuvre "une forme de justice internationale".

Le dirigeant irakien serait prêt à juger ceux qui ont commis des crimes dans son pays. Difficile de savoir toutefois s'il irait jusqu'à juger les combattants djihadistes qui n'ont jamais mis les pieds en Irak. Le cas échéant, Charles Michel propose une forme de justice internationale – en dépit des difficultés à la mettre sur pied.

À première vue, l'idée pourrait faire les affaires de tous les États européens concernés, peu enthousiastes à l'idée de ramener des personnes potentiellement dangereuses sur leur territoire, un exer-

cice également périlleux du point de vue électoral. Mais la prudence est de mise, même côté belge. Car le temps – et surtout le président américain Donald Trump – presse. Or, la Cour pénale internationale ne serait pas compétente, le terrorisme n'étant pas défini par le statut de Rome qui en régit le fonctionnement. Et trouver, in extremis, une définition qui conviendrait aux 123 pays ayant adhéré à la CPI tient presque de l'impossible.

Reste la piste d'une juridiction ad hoc, incertaine puisqu'il faudrait s'accorder sur son financement, son fonctionnement et sa situation. Quel pays de la région serait-il prêt à accueillir cette juridiction sur son sol? Les prétendants ne se bousculeront pas au portillon, d'autant plus qu'il faudrait déterminer où seront détenus les accusés pendant leur procès.

"Il y a des contraintes, ce n'est pas simple, mais cette solution [de la justice internationale] pourrait permettre de lutter contre l'impunité et garantir de la sécurité", a toutefois insisté M. Michel, dont le pays compte 55 détenus en zone irako-syrienne.

## Réactions en ordre dispersé

En attendant une solution réaliste – et à défaut d'une décision au niveau de l'UE, demandée par le ministre de la Justice belge Koen Geens, mais rejetée par la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini –, les États européens ont réagi en ordre dispersé. La France privilégierait le traitement "au cas par cas" et la piste de retours par petits groupes. Côté allemand, la classe politique, majorité et opposition confondues, sem-

ble accepter la "responsabilité" de l'Allemagne pour les juger. Mais la Première ministre britannique Theresa May, dont le pays compte 800 ressortissants détenus dans la région, a opposé une fin de non-recevoir aux Américains, estimant que les crimes doivent être jugés là où ils ont été commis. Principe que Charles Michel a également pointé : "Si nous devons juger dans des pays européens les personnes qui ont commis des crimes en Irak ou en Syrie, il serait difficile de collecter les éléments de preuve nécessaires pour bâtir les dossiers judiciaires. Dans mes contacts bilatéraux, je mets systématiquement en évidence ce point."

M. Michel a eu des échanges avec des ministres ou des chefs d'État et de gouvernement du Liban, d'Oman, de Jordanie, d'Égypte, d'Arabie saoudite. Mais les États européens concernés par la question des combattants djihadistes se sont heurtés à d'autres préoccupations arabes. La Jordanie ou encore le Liban, qui accueillent des millions de réfugiés, s'inquiètent surtout de leur offrir les conditions pour rentrer en Syrie. De manière générale, les pays de la région se divisent sur le sort à réserver à Bachar al-Assad, d'aucuns appelant à le "normaliser", ce que l'UE continue à refuser. Si ce sommet a permis de briser la glace entre Européens et Arabes, les priorités divergent.

Quel pays de la région serait-il prêt à accueillir cette juridiction ad hoc sur son sol?